

### Infos novembre 2020

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : [secretariat@jpnavocat.be](mailto:secretariat@jpnavocat.be)

### **30 ans plus tard ... le permis à points ressort du placard !**

Vincent Van Quickenborne, nouveau Ministre de la justice, a l'intention d'instaurer un système de permis à points qui existe dans de nombreux pays dont la France et le Luxembourg. Chez nous, une loi créant le permis à points a été votée en 1990 mais, vu l'impopularité et la complexité d'une telle mesure, cette loi n'a jamais été mise en application !

En 2018, l'institut belge de sécurité routière (Vias) se montrait défavorable au permis à points estimant, sur base des expériences étrangères, que l'effet dissuasif d'une telle mesure était temporaire et que, pour faire diminuer les statistiques d'accidents, il fallait plutôt augmenter le nombre de contrôles policiers. Selon la même étude, le permis à points coûterait 8 millions par an. Pourquoi le gouvernement voudrait-il sortir du placard une mesure chère et inutile ? Volonté politique réelle ou simple effet d'annonce ?

**Nouveau gouvernement et vieilles recettes en matière de taxes : les automobilistes à nouveau dans la ligne de mire.** On s'y attendait : malgré ses propos rassurants, le gouvernement n'a pas attendu longtemps pour augmenter les taxes. Les accises sur le tabac augmenteront le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et, même si aucune décision n'est prise pour l'instant, les automobilistes ne seront pas oubliés puisqu'ils sont « dans le viseur » de la Ministre écologiste Zhakia Khattabi qui projette d'instaurer une taxe carbone sur l'essence et le diesel.

### **« Bob » revient pour les fêtes en s'adaptant aux mesures sanitaires**

Les services de police ont adapté leurs instruments de contrôle aux mesures sanitaires, ce qui permettra de souffler dans un éthylotest en toute sécurité. « Bob » n'échappe pas aux mesures « Covid ».

### **Accidents de trottinettes électriques : selon Vias, la tête est touchée dans 40% des cas**

Selon Vias, « dès 5 km/h, un impact mal placé peut être fatal » et il est important de porter un casque, de préférence un casque fluo pour ainsi assurer également sa visibilité dans le trafic.

Les conducteurs de trottinettes doivent faire attention à leur tenue de route: une trottinette est moins stable qu'un vélo, principalement parce que ses petites roues ne sont pas adaptées à nos (mauvais) revêtements routiers avec leurs trous et rails de tram. En outre, les freins d'une trottinette sont moins performants que ceux d'un vélo.

Vias recommande aux trottinettes d'éviter de rouler sur les trottoirs pour ne pas mettre les piétons en danger. Certes, en théorie, il leur est autorisé de rouler sur les trottoirs mais à condition de circuler à l'allure du pas, ce qui, en pratique, est quasiment impossible pour un engin électrique.

**Jean-Pol Nijs**

**Avocat**

**Spécialisé en droit de la circulation routière**

**Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages**

**[jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be) [www.droitdesaccidents.be](http://www.droitdesaccidents.be)**